Certificat de Compétence

Diagnostics Techniques Immobiliers

TechniCert attribue la Certification d'Opérateur de Diagnostic Immobilier à :

M. BARBIER Hugues** sous le numéro de certifié **TC26-1271.

TechniCert Référentiel de Certification PROC 800

Domaines Technique	*Arrêtés de référence*	*Date d'effet*	*Date D'expiration*
Gaz	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 / 2.4.1 / 2.4.2	**19/03/2026**	**18/03/2033**
Électricité	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.5.1 et 2.5.2	**05/02/2026**	**04/02/2033**
Termites **☑ Métropole** **□ Département Outre-mer :**	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.3.1 / 2.3.2	**04/05/2026**	**03/05/2033**
Amiante sans Mention	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2	**05/02/2026**	**04/02/2033**
Amiante avec Mention	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.2.1 / 2.2.2 / 2.2.3		
Energie sans Mention	Arrêté du 20 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de Diagnostic Technique réalisant le diagnostic de performance énergétique. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1 / 2.2	**26/02/2026**	**25/02/2033**
Energie avec Mention	Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1 /2.2. / 2.3		
Audit Energétique	Décret no 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique Posséder les connaissances et compétences définies en à l'annexe IV et à l'annexe V		
Plomb sans Mention	Arrêté du 01 juillet 2024 annule et remplace l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites. Posséder les connaissances et compétences définies en Annexe 3 // 2.1.1 / 2.1.2	**19/03/2026**	**18/03/2033**

Le maintien des dates de validités est conditionné à la bonne exécution des opérations de contrôle.

Les Alluets Le Roi, Le 04/05/2026
La Gérante TECHNICERT

TechniCert
5, rue Traversière – 78580 Les Alluets le Roi
Tél : 09 54 91 44 15 – Mail : contact@technicert.fr
WWW.TECHNICERT.FR
RCS 853 648 418 VERSAILLES

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES

Accréditation
N° 4-0624
Portée disponible
sur ww.cofrac.fr